

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (ES)

UN ENJEU FORT POUR LA JEUNESSE

PROPOSITIONS DU SNEP-FSU



POUR LA RÉUSSITE ET L'ÉCOLOGIE

Plan d'urgence de constructions / rénovations d'installations sportives, HQE & éco-responsables



POUR LA SANTÉ

Des équipements sportifs en nombre suffisant, permettant de créer un habitus santé.



POUR L'ÉGALITÉ

Des équipements pour tous les publics, polyvalents, accessibles aux PMR, mutualisables, permettant une pratique en toute sécurité



LES RÉPONSES DES LISTES CANDIDATES AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES EN ILLE ET VILAINE

Les réponses complètes sont accessibles ici :



1. Intégration d'enseignant.es d'Eps dès le début d'un projet d'ES

2. Co-Financer un équipement de Course d'Oriente

3. Impulsion pour davantage de lignes d'eau là où il en manquerait

4. Création collège = une grande salle fonctionnelle pour l'EPS

	PS-PC	LFI	EELV	DROITE - LREM
Energies Solidaires + de solidarité, d'écologie et de démocratie en Ile-et-Vilaine	✓	✓	✓	?
Pour l'alternative Ile-et-Vilaine (Alliance LREM)	✓	✓	✓	?
La France Prodomine	?	✓	?	?
Europe écologie les Verts	?	?	✓	?
Du cœur Pour l'Ile-et-Vilaine ALLIANCE DU CENTRE ET DE LA DROITE	?	✓	?	?

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

UN ENJEU FORT POUR LA JEUNESSE

L'EPS, C'EST :

- POUR TOU.TE.S LES ÉLÈVES, SANS DISTINCTION, PLUS DE 1300 HEURES DE PRATIQUES PHYSIQUES.
- POUR LES ENSEIGNANT.ES D'EPS, DES DIZAINES DE MILLIERS D'HEURES PASSÉES SUR DES INSTALLATIONS SPORTIVES, SUR L'ENSEMBLE D'UNE CARRIÈRE.



Syndicat National de l'Éducation Physique
Organisation représentative des enseignant.es d'EPS avec **92%** aux dernières élections professionnelles sur la Bretagne.
Le SNEP-FSU agit de façon permanente pour développer l'EPS, le sport scolaire et le sport.

EPS & SPORT SCOLAIRE: POUR UNE CULTURE ARTISTIQUE ET SPORTIVE

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES : POUR UNE CULTURE SPORTIVE RICHE ET ACCESSIBLE A TOU.TE.S

Dans de nombreux collèges, l'EPS est dégradée, dénaturée incomplète et inéquitable par un manque d'équipements sportifs variés, fonctionnels et de proximité.



UN GYMNASE, UNE SALLE SEMI-SPÉCIALISÉE, UN STADE, PLUSIEURS LIGNES D'EAU DE NATATION PAR CLASSE ...

... C'EST LA VÉRITABLE «SALLE DE CLASSE» POUR L'EPS !

ÉCOLE-COLLÈGE-LYCÉE.

L'EPS RESTE LE SEUL ENDROIT OÙ TOUTE LA JEUNESSE A ACCÈS SANS DISTINCTION À LA CULTURE PHYSIQUE, SPORTIVE ET ARTISTIQUE.

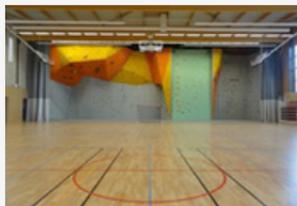
MUTUALISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS UTILISABLES PAR TOU.TE.S

"La mise à disposition des équipements sportifs est particulièrement structurante pour l'enseignement de l'EPS" p 63
Cour des comptes, 2019.
L'école et le sport.



UN MANQUE D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS

Dans le second degré : des milliers d'heures perdues en déplacement, aménagement matériel, aléas météo ET en raison d'espaces de travail inadaptés et insuffisants.



DES ÉQUIPEMENTS INTRA-MURS OU À PROXIMITÉ IMMÉDIATES PERMETTENT UN TEMPS LONG D'APPRENTISSAGE.



**D'APRÈS LE GUIDE MINISTÉRIEL
D'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS POUR L'EPS ET LE
SPORT SCOLAIRE :**

**Les besoins minimum par établissement
dans le 2nd degré sont :**

- 1 **grand gymnase** (26,3*48,20m),
- 1 **salle semi-spécialisée**,
- 1 **stade** étalonné, à **moins de 10 minutes** à pieds du collège,
- 1 **bassin de natation**, à **moins de 20 min** en car du collège,
- 1 **accès à un espace de pleine nature** (forêt, parc...)

**ET LA
RÉALITÉ...**

- => **Des disparités territoriales fortes** sur la disponibilité des Équipements Sportifs (ES):
- L'équivalent (en heures) d'une année entière d'EPS est perdue en déplacement pour chaque élève du collège de Tinténiac.
 - Un désert de piscine entre Rennes et le nord du département.
 - Un nombre d'équipements insuffisant pour les élèves de la ville de Rennes.
 - Un manque de murs intérieurs d'escalade au sud de Rennes et en zone rurale.



- => **Un cout croissant des locations/transports** qui pèse sur le budget des établissements.
- => **170 jours de pluie/an en Ille et Vilaine** ; des températures moyennes inférieures à 10°C et proches de 0°C durant 6 mois de la période scolaire...



- => **Des besoins insuffisamment pris en compte :**
- Des **besoins d'ES intérieurs** pour environ 60 % du temps d'EPS.
 - Des **besoins d'ES extérieurs de qualités** = revêtements de sol adéquat pour un usage en toutes saisons, tribunes couvertes sur les stades (pour 30-35 % du temps d'EPS).
 - **Besoin d'accès à des piscines** (pour 8 % du temps d'EPS).



PROPOSITIONS DU SNEP-FSU

Réduire les inégalités territoriales en prévoyant un plan d'urgence de constructions / rénovations d'installations sportives

Dans le cadre de l'urgence écologique, faire respecter les prescriptions du décret du 23 juillet 2019 (décret tertiaire)

Un partage des financements entre communes, collectivités territoriales et Etat, gage de solidarité nationale

Des équipements au service de tous les usagers, fonctionnels, polyvalents, accessibles aux PMR, mutualisables, permettant une pratique en toute sécurité



Des équipements sportifs de qualité, variés et en nombre suffisant, permettant de respecter les programmes scolaires.

POUR LA PROCHAINE MANDATURE DU CD 35

1. **Intégrer systématiquement des enseignant.es d'EPS au comité de pilotage pour une réelle amélioration de la qualité d'usage (L'octroi de subvention y étant conditionné).**
2. **Financer un équipement adapté pour la pratique de Course d'Orientation (parcours semi-permanents) pour chaque collège qui en fera la demande.**
3. **Rechercher / participer à l'implantation d'une piscine dans le nord du département et à l'augmentation du nombre de lignes d'eau sur Rennes.**
4. **Pour chaque création/extension de collège, inclure dans le cahier des charges une grande salle (26,30*48,20m ou optimisée) avec un mur permettant de fixer une SAE.**

Rennes, le 24 mai 2021

Aux têtes de listes, candidat(e)s
aux prochaines Elections Départementales en Ile et Vilaine

14, rue Papu
35000 RENNES
s2-35@snepfsu.net

Objet : programme départemental relatif à l'EPS, au Sport Scolaire, au Sport et aux Equipements Sportifs

Dossier suivi par :

COURTET Anne
06.43.13.15.96

Madame, Monsieur, la.le candidat.e

Dans le cadre de votre candidature à l'élection départementale, le SNEP-FSU, notre organisation syndicale très représentative des enseignants d'EPS (le SNEP-FSU a obtenu 92% des voix au niveau académique et 83% au niveau national aux dernières élections professionnelles en 2018), souhaite vous faire part d'un certain nombre de propositions et vous questionner sur plusieurs sujets qui traversent notre champ professionnel et la vie de nos concitoyen.ne.s Breilliennes.

Avant tout, soucieux.ses de la mise en place d'un enseignement d'EPS de qualité dans tous les collèges d'Ile et Vilaine, mais aussi du développement du Sport dans tous nos territoires, nous attendons des futur.es élu.es des positionnements ambitieux vis-à-vis des sujets que nous portons à votre lecture dans cette adresse.

Pour rester assez concis, nous évoquerons succinctement ces derniers mais nous nous tenons à votre disposition pour une rencontre afin de les détailler et échanger plus en profondeur.

Au plan de l'investissement :

L'enseignement de l'EPS et du Sport Scolaire, au sein des collèges nécessite un parc d'Installations Sportives, nos salles de classes, qui répondent à des critères de fonctionnalité, modernité et proximité. Encore aujourd'hui, nous faisons le constat d'une très grande hétérogénéité territoriale et inégalités entre les élèves en raison du manque d'Installations Sportives, de leur vétusté ou de leur éloignement des établissements. Nous savons que la majorité des constructions est pilotée par les communes mais souhaitons un engagement plus conséquent de la part du futur Conseil Départemental tant sur le cahier des charges en terme de rénovation ou construction mais aussi pour veiller à réduire ces inégalités d'accès pour la pratique des différentes activités sportives, supports de nos enseignements. Nous vous soumettons quelques propositions :

- Veiller à ce que les établissements en construction (ou rénovation) soient pourvus d'installations sportives intra-muros ou à proximité, et en nombre nécessaire.
- Engager un plan de rattrapage pluriannuel, pour les établissements en déficit d'installations pour l'EPS et le sport scolaire, un plan de réhabilitation des installations intra-muros existantes en augmentant autant que possible les surfaces couvertes et les possibilités d'implantation de surfaces artificielles d'escalade (SAE).
- Engager un plan d'équipement adapté pour la pratique de la Course d'Orientation (Avec des balises semi-permanentes) pour chaque collège qui en fera la demande.
- Elaborer un schéma directeur de construction de piscines, en liaison avec la Région et les Collectivités Territoriales, débouchant sur une programmation de structures nouvelles permettant l'accès à tous les élèves au « savoir nager ».
- Conditionner les aides financières accordées aux maitres d'œuvre (communes principalement) à la mise en place d'un comité de pilotage associant les établissements mais aussi et, surtout, les enseignant.es d'EPS, seul.es technicien.nes de l'EPS scolaire, dès le début du projet afin d'améliorer la prise en compte des besoins scolaires (60 à 70% du temps

- La mise en place d'un Groupe de travail : Conseil Départemental – SNEP – Rectorat (IPR EPS).

Rarement associés aux discussions ou parfois informés, mais trop tardivement dans l'avancée des projets, nous sollicitons cette mise en place d'un groupe de travail dans lequel toute notre expertise professionnelle pourrait servir une plus juste prise en compte des besoins scolaires et au final servir tout le projet d'équipement dans son ensemble. L'accès aux phases de préparation des PPI devrait être une conséquence possible de cette synergie attendue de notre part.

Nous rappelons que ces propositions qui pourraient apparaître comme centrées sur l'EPS, répondent aussi aux besoins du sport associatif et fédéral et donc à l'ensemble des concitoyen.ne.s de nos territoires. L'équipe sortante, par les voix de Messieurs PICHOT ET BOURCIER, vice-Présidents, a validé le principe de ce groupe de travail (visio-réunion Département -SNEP du 08/04/2021), ainsi que du co-financement d'équipements pour la course d'orientation, dans le cadre de l'aide sectorielle d'investissement. **Quelle sera votre position ?**

Au plan du fonctionnement :

Le développement de l'EPS, du Sport Scolaire (UNSS) et du Sport en général, d'autant plus à l'aune de la crise sanitaire actuelle, nécessite inévitablement de repenser leur place, leur considération et aussi leur financement. Le département met en place une politique dans ces domaines que nous souhaitons interroger et pour laquelle nous faisons les propositions suivantes :

- Attribuer dans chaque collège des Dotations d'Accès aux Equipements Sportifs suffisantes pour que soit possible un enseignement d'EPS de qualité, diversifié et la mise en place de nos programmes nationaux d'EPS.
- Financer la prise en charge systématique des frais de déplacements chaque fois qu'une classe doit se déplacer à plus de 800 mètres (soit 20 minutes maximum pour un A/R).
- Renforcer l'aide au fonctionnement du sport scolaire dans un contexte où certaines mairies ont rendu les installations payantes pour l'organisation de compétitions organisées par l'UNSS.
- Mettre en place un « chèque-sport » de 20€, destiné à aider à l'achat d'une licence UNSS pour chaque collégien.ne qui souhaite se licencier à l'association sportive de son collège.

La question cruciale et spécifique de l'accès au Savoir Nager :

L'accès au SAVOIR NAGER étant une question de santé et d'utilité publique, ainsi qu'une priorité nationale dans le cadre de l'enseignement de l'EPS, nous souhaitons également échanger avec vous sur la nécessaire mise en place, de notre point de vue, d'un véritable Plan « Savoir Nager ». La crise sanitaire et les fermetures de bassins passant par-là, le nombre de nos élèves non nageurs explose effectivement et notre organisation sollicite un vrai plan pédagogique dans les établissements, accompagné d'une relance des constructions de bassins qui permettraient un meilleur accès et le prolongement de cette pratique pour ces élèves en difficulté.

Les réponses actuelles de l'institution ne sont pas satisfaisantes : Les dispositifs Classes bleues, J'Apprends à Nager (JAN), pour intéressants qu'ils soient, ne peuvent répondre à eux seuls à la problématique du savoir nager que nous soulevons depuis plusieurs années. L'opération *Bassins mobiles* pilotée par les préfets ne constitue pas, quant à elle, une réponse sérieuse au problème posé. Règlementairement, ce sera au mieux 6-8 élèves dans l'eau...que fait-on des autres ? De plus l'accès à la grande profondeur étant la clé de tout apprentissage aquatique, comment apprendre à nager dans de tels bassins ?

En dehors de toutes possibilités supplémentaires données à l'Ecole, à tous les niveaux de scolarité (primaire et secondaire), et particulièrement aux enseignant.es d'EPS

(professionnel.les formé.es) pour faire accéder nos élèves à ce savoir fondamental (moyens horaires, mise à disposition de plus de créneaux dans les piscines), le dispositif actuel ressemble davantage à une opération ponctuelle et plaquée (10x1h d'apprentissage) donnant l'illusion de « juguler » hâtivement les chiffres de noyades qui se succèdent d'un été à l'autre.

Car Savoir nager, c'est pouvoir Nager !

Bien que l'enseignement de la natation soit considéré comme prioritaire à l'école, de nombreux élèves n'y ont jamais accès durant leur scolarité du fait d'un manque criant de piscines, et en raison de difficultés d'encadrement et d'horaires insuffisants. Le bilan est alarmant : un jeune sur 4 sort encore du système éducatif sans savoir nager. Les piscines actuelles, pour certaines vétustes ou inadaptées, ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins exprimés par les scolaires, les clubs, les associations, la population.

- Il faut donc construire de nouvelles piscines sur l'ensemble du territoire (C'est particulièrement vrai sur le canton du Val d'Aubigné), rénover celles qui ont vieilli, faire en sorte qu'elles soient mieux adaptées aux besoins des utilisateurs (besoin de davantage de lignes d'eau sur la commune de Rennes).
- **Enjeu de santé publique, il faut développer la gratuité de l'accès aux piscines pour les scolaires.**

La collectivité départementale doit s'engager dans ces directions et sur ce sujet, nous souhaitons également connaître votre positionnement et action politique future une fois élu.es.

La question du Sport :

Concernant le sport en dehors du cadre scolaire, le SNEP-FSU a fait 10 propositions pour le sport (https://snepfsu.net/mjs/docs/20170331_10_propositions_sport.pdf) sur lesquelles nous aimerions connaître votre position.

Nous souhaitons par ailleurs connaître votre vision de la politique départementale du sport dans le nouveau cadre qui découle de la déclinaison territoriale de l'Agence Nationale du Sport, avec la Conférence Régionale du Sport installée début 2021 dans notre région et les conférences des financeurs qui vont se mettre en place :

- Quelle sera votre position, en tant que membre de la Conférence Régionale du Sport, dans le débat autour de la contribution financière pour abonder ses crédits (actuellement 100% des crédits viennent de l'Etat) et ainsi augmenter l'effet levier des subventions au regard des politiques publiques prioritaires, que ce soit en matière de sport de haut niveau ou de sport pour tous.tes ?

Nous vous remercions pour votre lecture et sommes impatient.es de lire vos réponses que nous ne manquerons pas de porter à la connaissance de nos collègues enseignant.es d'EPS et professeur.es de Sport, et plus largement à la communauté des usagers de l'EPS, du sport scolaire et du sport pour tous.tes.

Nous nous tenons à votre disposition pour une rencontre en amont, si vous le souhaitez, afin d'échanger plus en profondeur sur les sujets et propositions abordés. Nous vous prions de croire, madame, monsieur, en notre profond attachement au service public d'éducation et du sport pour tous.tes.

Anne COURTET
Co-Secrétaire départementale du SNEP-FSU



Jean-Luc Chenut
Chef de file Energies Solidaires 2021

Anne COURTET
Co-secrétaire départementale
Syndicat National de l'Education
Physique de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire
14, rue Papu
35 000 Rennes

Madame la secrétaire départementale,

Vous avez interpellé récemment l'ensemble des candidats aux élections départementales en Ille-et-Vilaine au sujet de nos projets respectifs liés au sport et aux équipements sportifs et je vous en remercie. Je souhaite vous apporter des éléments de réponse au nom des candidats regroupés sous la bannière « Energies solidaires », qui ont l'ambition de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années par la majorité sortante du Conseil départemental.

Si le Département n'est généralement pas maître d'ouvrage pour la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs, les dispositifs que nous avons mis en œuvre ont prouvé leur efficacité pour inciter les communes et les EPCI à créer et moderniser de tels équipements sur l'ensemble du territoire breillien. Les contrats départementaux de territoire, en premier lieu, permettent aux communes et EPCI d'obtenir le soutien financier du Département pour leurs investissements, et contribuent ainsi à assurer le développement équilibré du territoire breillien. De plus, lorsqu'il s'agit de structures utilisées par des collégiens pour l'EPS, nous pouvons apporter une aide financière complémentaire à la collectivité maître d'ouvrage, ce qui peut dans certains cas porter la participation financière du Département jusqu'à 50% de l'investissement réalisé.

Ainsi, grâce à ces politiques publiques incitatives, le Conseil départemental participe à la construction de piscines, de gymnases, de dojos, de plateaux sportifs ou de pistes d'athlétisme. Sensibles comme votre syndicat à la pratique de l'EPS en plein air, nous ajouterons les parcours de course d'orientation dans la liste des équipements communaux ou intercommunaux pouvant bénéficier de l'aide sectorielle du Département lorsqu'ils profitent à la pratique de l'EPS pour les collégiens, et nous le feront largement savoir aux communes et intercommunalités concernées. Je rappelle que notre majorité a également été à l'initiative de la construction du stade départemental d'athlétisme Robert Poirier, qui est un équipement sportif d'excellence dont le Département assure l'entretien et la gestion, et dont profitent de nombreux élèves rennais.

Notre politique ambitieuse pour l'accueil des collégiens, avec notamment l'ouverture de trois nouveaux collèges en 2020, a permis également de rapprocher les élèves de certains équipements sportifs, à Laillé, à Bréal-sous-Montfort et à Guipry-Messac. Lors de la création d'un nouveau collège, la capacité et la qualité des équipements sportifs environnants sont d'ailleurs toujours un critère primordial pour choisir la commune d'implantation.

Nous comptons poursuivre ces politiques incitatives, tout comme nous avons déjà pu démontrer notre volontarisme pour inciter à la pratique du sport. Autrefois co-piloté avec l'Etat, nous avons décidé de reprendre la gestion intégrale du dispositif Coupon Sport 35 permettant de développer la pratique sportive des adolescents, lorsque l'Etat s'en est désengagé en 2018. Des aides financières de 20 ou 40 euros sont ainsi attribuées aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire pour l'acquisition d'une licence sportive pour un jeune de 11 à 15 ans.

Au regard des besoins que nous anticipons pour accompagner nos aînés et lutter contre la précarité, notre politique en faveur du sport-santé et du sport-insertion se développera dans les prochaines années, grâce aux éducateurs sportifs départementaux qui accompagnent les personnes âgées, en situation de handicap ou en parcours d'insertion.

Enfin, convaincus que le sport, de par sa dimension citoyenne, a un rôle primordial à jouer au sein de la société, nous rénovons largement le fonctionnement de notre Maison départementale des sports, pour en faire un centre de ressources et d'innovation en lien avec le monde sportif et avec les citoyens.

Espérant que ces premiers éléments vous auront permis de prendre la mesure de l'ambition de la majorité départementale en matière de sport et d'équipements sportifs, je vous prie de croire, Madame la secrétaire départementale, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Luc Chenut
Chef de file Energies Solidaires 2021

Madame, Monsieur,

Vous nous avez interpellé sur notre politique en terme de politique sportive et d'éducation par le sport. Vous trouverez ci-après nos réponses à vos 4 questions.

- L'intégration systématique des enseignants d'EPS est une évidence pour nous. L'accès à la pratique sportive ou physique pour toutes et tous passe par l'adaptation des équipements aux différentes pratiques sportives et par la consultation de tous les encadrants et professionnels de ces pratiques. Trop souvent les projets d'installations avancent dans le dialogue entre clubs sportifs et élus et amènent des déceptions à l'usage. Le conseil général subventionnera les équipements sportifs dont le projet est mené dans la consultation de tous les professionnels des pratiques sportives.

- La course d'orientation répond aujourd'hui à l'exigence d'ouverture des pratiques sportives des programmes de l'Education Nationale. Pratique de pleine nature, pratique demandée par les filles comme les garçons, pratique autonome dans certaines formes, elle est encouragée et correspond à un investissement de moindre coût pour les collectivités locales. Nous appuierons la création de ces parcours et convaincrons les élus parfois réticents à aménager leurs parcs et jardins.

- Le savoir nager est au programme de notre école. Celle-ci doit donc permettre l'accès à la pratique de la natation dans des conditions favorables aux apprentissages. Aujourd'hui la pression pour accéder aux piscines est telle que ces conditions ne sont parfois pas réunies sur le territoire. On voit ainsi fleurir des structures privées d'enseignement de la natation en périphérie de Rennes. Le savoir nager comme savoir émancipateur, culturel, et surtout sécurisant doit rester une priorité de l'école. Pour cela nous serons favorables à de nouveaux projets ou à des rénovations/agrandissements de bassins existants. Et ce près des quartiers qui en ont besoin, la fermeture de la piscine de Villejean est une erreur.

- Comme pour les piscines, la construction de gymnases nous paraît intéressante pour permettre la pratique de tous. Oui la création d'un nouveau collège amène à considérer l'accès à un gymnase. Nous y tenons et y serons attentifs. Mais nous souhaitons porter quelques éléments au débat. La construction et l'artificialisation de terres agricoles posent des problèmes écologiques importants sur les plans climatiques, agricoles et alimentaires. Enfin la baisse de natalité des années 2010 amène une baisse de pression sur les collèges dans quelques années, surtout hors de la métropole rennaise. Nous tiendrons donc nos objectifs de pratique pour toutes et tous, de lutte contre les urgences environnementales et d'équilibre territorial. Voilà pourquoi nous appuierons les pratiques sportives hors des gymnases, nous viserons en premier lieu les rénovations et agrandissements de l'existant et nous appuierons les projets communaux répondant à une logique d'aménagement du territoire et d'engagement vers le zéro artificialisation nette. Oui nous investirons dans les salles de sport pour les communes rurales ou les territoires mal, peu ou pas équipés. Non, nous ne subventionnerons pas des projets dans des communes déjà très bien équipées et consommant énormément de surfaces agricoles. Enfin au-delà des équipements nous serons particulièrement favorables à l'emploi sportif. Les décideurs néolibéraux en place ne font pas la différence dans leur aveuglement budgétaire entre un emploi d'animateur sportif et un emploi d'animateur jeunesse. Un sport pour toutes et tous, un sport éducatif nécessite des installations et des personnels reconnus et qualifiés.

Gilles RENAULT

Pour les candidats de l'alternative sociale et écologique en Ille-et-Vilaine - France Insoumise

Réponse (verbatim) à nos propositions reçues par la liste « *Du cœur pour l'Ille- et- vilaine – Alliance du Centre et de la Droite* », via Monsieur Christophe Noël.

« Introduction

Notre équipe rappelle l'importance qu'elle attache aux valeurs du sport et à la pratique des activités sportives qui sont essentielles à l'épanouissement des collégiens.

Nos candidats sont particulièrement attachés à l'équité territoriale entre la Métropole de Rennes, les villes moyennes et les Territoires côtiers et ruraux de notre Département. Il y a dans ce domaine un retard à combler. Nous souhaitons avec tous les acteurs du sport développer sans dogmatisme la concertation. Cet échange pourrait faire l'objet d'un calendrier et de rencontres régulières.

INVESTISSEMENT :

Avant d'envisager différents plans d'équipement, il faut partir d'un constat objectif sur la situation réelle et les projets de l'ensemble des installations sportives du Département. Si nous arrivons en responsabilité, un audit sera réalisé très rapidement et prendra en compte notamment les diagnostics réalisés par les communautés de communes en termes d'utilisation des équipements.

En termes d'aménagement et d'investissement, il faut optimiser les ressources de notre territoire. Ainsi, par exemple, des courses d'orientation pourraient être organisées dans nos Espaces Naturels Sensibles afin de permettre aux collégiens de découvrir notre patrimoine dans un environnement protégé.

FONCTIONNEMENT :

Il faut pouvoir prendre en compte la réalité du terrain et mettre en pratique l'équité territoriale.

2 propositions :

Le Département pourrait participer, selon des modalités à préciser, au financement des frais de déplacement des collégiens qui souhaitent se rendre dans des piscines particulièrement éloignées de leur collège. Dans le cadre de la dotation sport, un forfait piscine modulable pourrait être envisagé en tenant compte du kilométrage entre le collège et la piscine. Le forfait de déplacement pour les activités sportives pourrait faire l'objet d'une tarification différente pour tenir compte du kilométrage.

Les conventions signées par le Conseil Départemental dans le cadre de co-financement des installations sportives pourraient prévoir systématiquement des conditions particulières d'accueil pour les collégiens.

SAVOIR NAGER :

En lien avec l'éducation Nationale, un plan piscine pourrait être proposé dans le cadre des équilibres territoriaux. Une attention particulière sera portée à l'opération 'savoir nager ' qui représente un enjeu de santé publique. Ce sera une priorité pour notre équipe.»

Laurence Piou

Porte-parole
Rassemblement l'Écologie pour l'Ille-et-Vilaine
contact@ecologie-rennes2020.bzh

**ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES
20 ET 27 JUIN 2021**

À l'attention du **SNEP-FSU ILLE ET VILAINE**

Guichen, le 11 juin 2021

Mesdames, Messieurs,

Merci de votre sollicitation.

La crise sanitaire traversée a mis en lumière nos fragilités mais aussi nos forces. **Le sport est un besoin essentiel** tant du point de vue de la santé, du lien social, de l'intégration, du bien être et fait partie des missions du département.

Le rassemblement l'Écologie pour l'Ille-et-Vilaine est convaincu que **le Département peut s'appuyer sur les professeurs de l'Éducation Physique au collège pour mener sa politique sportive**. Une pratique sportive riche d'expériences multiples dans de bonnes conditions vaut mille discours et slogans qui prônent l'intérêt de bouger son corps et concerne toutes les collégiennes et tous les collégiens du Département quelque soit leur lieu d'habitation, leur genre, leur origine sociale, leur famille, leur culture. Tous les élèves du Département rencontrent le sport avec l'EPS dans le cadre de l'obligation scolaire. **L'EPS au collège doit donc être un levier incontournable de la politique du sport pour tous**. Elle en est le socle pour tous les Brétiliennes et tous les Brétiliens.

Les conditions de la pratique deviennent de plus en plus difficiles et souffrent d'une forte disparité selon les territoires. L'accès aux équipements sportifs, salles de sport comme piscines, devient de plus en plus compliqué et ce, pour des raisons différentes selon les lieux : augmentation de la population, éloignement du collège des équipements, forte pression d'usage du fait de l'augmentation des pratiques (dont il faut bien sûr se réjouir) et de la vétusté des installations. La question de la gratuité de l'accès aux différents équipements afin de répondre aux exigences des programmes de l'Éducation Nationale est également posée. **La mise en place d'un plan d'équipement pour la pratique de la course d'orientation et de l'escalade en concertation avec d'autres collectivités sera envisagée**. Ces équipements peuvent aussi être utilisés par les élèves du primaire.

L'Écologie pour l'Ille-et-Vilaine !

La constitution d'un groupe de travail départemental avec le Rectorat, les représentants du SNEP et le Conseil départemental est déjà acté par le présent Conseil départemental. Les professeurs d'EPS sont des expert-e-s dans leur connaissance de nombreuses disciplines sportives et des besoins de chacune d'elles pour une bonne pratique quelques soient les âges et le niveaux. A ce groupe de travail pourraient se joindre d'autres partenaires. L'expression des besoins de chacun, la prise en compte des différentes contraintes contribueront à imaginer des propositions plus adaptées. **S'appuyer sur le savoir et les compétences des usagères et usagers nous mènera vers plus de pertinences nos réponses aux différentes demandes.** L'élaboration d'un plan pluri-annuel en partenariat avec les autres collectivités pour la création et la réhabilitation des installations offrira la possibilité de mettre en adéquation l'offre et la demande, tout en tenant compte de l'indispensable prise en compte de l'impact carbone des projets... **Il faudra inventer des modalités du travail pour réussir l'étroite collaboration, indispensable à la conception d'un projet, de sa mise en oeuvre jusqu'à son terme.**

Le sport scolaire doit être soutenu. C'est pour certains jeunes le seul moyen d'accès à une licence sportive en dehors de l'obligation scolaire. La gratuité de celle-ci (par l'intermédiaire des chèques-sport) pour les familles en situation de grande précarité doit être mise en oeuvre. Des solutions doivent être apportées pour que les contraintes de sur-utilisation des équipements ne soient pas un obstacle à sa pratique.

Les professeurs de l'Education Physique sont des partenaires incontournables dans la politique du sport du Département. Qu'il soit amateur ou professionnel, leur expertise est essentielle pour une pratique du sport pour tous qui développe des valeurs de solidarité, d'éducation, d'émancipation, d'intégration et de démocratie. **Il est évident que nous travaillerons ensemble car nous partageons les mêmes valeurs. L'ensemble de vos demandes sera étudié avec attention et réalisé en fonction des contraintes du budget alloué.**

Une vision globale et pluri-annuelle, selon les axes de notre politique qui tient compte de l'urgence climatique et de l'urgence sociale doit guider notre travail partenarial

Recevez nos sincères salutations écologistes.

Laurence Piou, pour le Rassemblement L'Ecologie pour l'Ille et Vilaine

L'Écologie pour l'Ille-et-Vilaine !